L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 9 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 86.] LOI

Pourvoyant au drainage et au dessèchement de marais sis en la paroisse d'Ibérie, et pour égoutter et dessécher certains terrains bas, marécageux et humides, le Grand Marais et les terres qui y sont contigues; pour nommer un Bureau de Commissaires, en définir les pouvoirs, prescrire les devoirs, les autoriser à lever des taxes, faire des assessements; et à l'effet d'émettre des bons et de pourvoir à leur paiement par moyen de taxes.

Dont avis légal et public a été donné conformément à l'article 48 de la Constitution.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, dans le but de donner effet aux clauses de cet acte, le gouverneur est par le présent requis de nommer un Bureau de Commissaires, composé de cinq personnes résidant dans le district de drainage présentement créé, lesquelles seront désignées comme commissaires de drainage du dit district et rempliront leurs fonctions sans aucune rémunération par l'Etat; le terme d'office sera de quatre années.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit bureau de commissaires est par le présent revêtu de tous droits et pouvoirs nécessaires pour compléter pleinement le drainage du Grand Marais, en la paroisse d'Ibérie, et de toute cette portion de terre située à l'ouest de la Nouvelle Ibérie et du Bayou Têche. La ligne devant former le dit district de drainage partira de la direction ouest au-dessus de la Nouvelle Ibérie, mais sans comprendre la Nouvelle Ibérie; elle courra [illegible] le Bayou Petite Anse, jusqu'à l'Ile Avery, et de l'Ile Avery, dans une direction sud, jusqu'à la Baie Vermilion. De la Nouvelle Ibérie, direction sud, la ligne suivra le Bayou Têche jusqu'au point se reliant au C[illegible] Delahoussaye ou Canal de l'Etat, et de là suivra ce canal dans une direction sud ouest vers la Baie de la Côte Blanche ou le Golfe du Mexique, et après qu'un arpentage complet aura été fait, égouttera et desséchera ces terres dans la proportion la plus grande que détermineront les dits commissaires. Et pour ce dessèchement [illegible] autorité d'y placer des machines, d'y tailler et [illegible] de creuser tous canaux et égouts nécessaires, de construire toutes digues et levées nécessaires, de faire tous les travaux utiles ou nécessaires pour le dessèchement du Grand Marais, pourvu que les levées [illegible] soient substantielles pour la protection des propriétés des terres à travers lesquelles passeront [illegible].

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit bureau de commissaires [illegible]

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit bureau de commissaires [illegible]

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que chaque fois qu'un [illegible] des contribuables, possesseurs des propriétés devant bénéficier du dit drainage, dans les limites du dit district de drainage, pétitionnera le dit bureau de commissaires pour qu'il soit prélevé un montant [illegible] de taxes, destiné au drainage des terres sus mentionnées ou d'une partie quelconque d'icelles, le dit bureau de commissaires ordonnera une élection spéciale à cet effet et soumettra au vote des contribuables fonciers du dit district de drainage, dont les propriétés devront bénéficier de ce drainage, et qui ont droit de vote de par les lois électorales de l'Etat, la question du taux de la taxe et son objet; pourvu que les dites élections soient tenues conformément aux lois électorales générales de l'Etat actuellement en vigueur, et [illegible] du district de drainage [illegible] l'ordonnance d'élection; publication [illegible] en matière d'annonces judiciaires, c'est à dire dans un journal publié en la dite paroisse.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que cette taxe spéciale pourra être imposée par le dit bureau de commissaires pour procéder à l'amélioration par le dit drainage en la dite paroisse.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que cette taxe ne pourra être imposée que quand la majorité des contribuables fonciers dans le dit district de drainage, [illegible] possédant des terres sujettes [illegible] le dit district, l'auront voté [illegible]. Il ne sera permis à aucun contribuable de voter à aucune élection [illegible] en vertu du présent acte, s'il n'est propriétaire foncier dans le dit district de drainage.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Que la publication du résultat de la dite élection sera faite par un avis d'une durée de dix jours la suivant immédiatement, et les dits commissaires auront le même pouvoir de mettre en vigueur la perception de toute taxe spéciale autorisée par ladite élection ou par la loi, que le pouvoir octroyé pour la perception de toutes autres taxes.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que, dans le but de former un revenu, le dit bureau est par le présent, et de la façon prescrite plus haut, autorisé à imposer annuellement toute taxe autorisée par l'article 214 de la Constitution sur toutes propriétés dans le dit district, sujettes à la taxe, si cet impôt est ordonné de la façon ci-dessus prescrite. L'assesseur de la paroisse d'Ibérie dressera alors immédiatement une liste distincte, séparée, de toutes les propriétés sujettes à la taxe pour drainage de terres dans le dit district, et, d'après cette liste il préparera un tableau de taxes séparé, sur des blancs qui devront être fournis par l'Auditeur de l'Etat, donnant une description complète des propriétés assessées, ainsi qu'il est prescrit par la loi de revenu général de l'Etat, et dont une copie devra être déposée au bureau du greffier de la cour et une autre copie remise au shérif de la paroisse.

Sec. 10.—Il est de plus décrété, etc., Que dans tous les cas où l'assesseur et les contribuables ne pourront pas s'accorder et décider si les terres sont sujettes à être classées et assessées conformément aux clauses de cet acte, il sera du devoir de l'assesseur de convoquer deux voisins respectables, l'un choisi par le contribuable l'autre par l'assesseur; et si les contribuables demeurent en désaccord, ils appelleront un troisième contribuable, dont la décision sera finale, mais sujette, en vertu de la loi, à un appel devant les cours, interjeté par le contribuable ou par l'assesseur. Si le contribuable, après notice écrite donnée par l'assesseur, néglige de choisir un arbitre, l'assesseur pourra choisir trois contribuables respectables, voisins les plus rapprochés de la propriété imposable, qui pourront décider le différend entre le contribuable et l'assesseur; mais la dite décision sera sujette à appel par chacune des parties. Les dits arbitres seront assermentés par l'assesseur, conformément à la loi, avant de commencer à agir comme arbitres et détermineront la liste des propriétés de ce contribuable particulier, pour être remise à l'assesseur.

Sec. 11.—Il est de plus décrété, etc., Que, pour tous les devoirs à lui imposés par cet acte, l'assesseur recevra une rémunération de quatre pour cent de la taxe de drainage assessée dans le dit district; la dite somme devant lui être payée par le trésorier de la paroisse d'Ibérie, sur mandat du bureau et à prélever sur les fonds perçus dans le district pour les travaux de drainage.

Sec. 12.—Il est de plus décrété, etc., Que chaque fois qu'il en recevra l'ordre de la part du bureau des commissaires de ce district, le shérif de la paroisse procédera à la perception des taxes portées au rôle de taxes à lui fourni à cet effet; à la même époque et de la même façon qu'il est actuellement prescrit ou qu'il pourra être désormais prescrit par la loi pour la perception des taxes d'Etat et de Paroisse, et il recevra une rémunération au même taux et toutes taxes par lui perçues en vertu de cet acte seront réglées entre les mains du trésorier de la paroisse.

Sec. 13.—Il est de plus décrété, etc., Que dans le but de former un fonds additionnel pour le dit district, le dit bureau de commissaires est par le présent autorisé et revêtu du pouvoir de lever une contribution ou assessement annuel sur les terres, laquelle ne devra pas excéder vingt-cinq cents l'acre, sur toutes terres du dit district, sujettes à la taxe de drainage; les dites contributions devant être assessées et perçues et être versées au trésor de la paroisse, de la même façon et à la même époque que toutes autres taxes de drainage auxquelles pourvoit le présent acte.

Sec. 14.—Il est de plus décrété, etc., Que dans le but de lever un second fonds additionnel pour le dit district de drainage, le dit bureau de commissaires a l'autorité et est revêtu du pouvoir d'émettre des bons au montant de vingt mille piastres, en tels montants et telles dénominations que le dit bureau pourra prescrire, mais non au dessous de cent piastres chacun. Les dits bons seront [illegible] payables au porteur, signés par le président du bureau [illegible] et attestés par la signature du secrétaire [illegible] du bureau des commissaires, [illegible] chacun des bons viendra à maturité dans [illegible] ans; portera intérêt de huit pour cent l'an, à partir de la date de son émission; le dit intérêt devant être constaté par des coupons attachés au dit bon payables annuellement sur les fonds perçus en vertu de cet acte.

Sec. 15.—Il est de plus décrété, etc., Que le dit bureau aura le droit de négocier les dits bons à un escompte n'excédant pas dix pour cent, ou il aura le droit de donner les dits bons en paiement des travaux faits dans le dit district de drainage, conformément aux termes de cet acte, à des conditions et sommes dont il devra être convenu avec le contracteur; pourvu que les dits bons ne soient point donnés en paiement d'ouvrage, à un escompte au-dessus de dix pour cent.

Sec. 16.—Il est de plus décrété, etc., Que l'on pourvoira à un fonds de réserve pour le paiement de ces bons; le dit fonds ne devant pas être au-dessous de vingt pour cent du montant des dits bons.

Sec. 17.—Il est de plus décrété, etc., Que les commissaires resteront en fonctions durant le même temps que l'existence [illegible] des dits bons, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés et qualifiés; et au cas de vacance, leurs places seront remplies à la nomination du gouverneur.

Sec. 18.—Il est de plus décrété, etc., Que les dits commissaires constitueront un bureau de commissaires du drainage de la paroisse d'Ibérie; qu'ils sont par le présent constitués en corps politique, avec pouvoirs [illegible]; qu'ils auront autorité d'ester en justice et d'être poursuivis en leur nom de corporation; qu'ils auront un sceau et le pouvoir de pleinement remplir l'objet de cet acte. Le domicile de cette corporation sera en la ville de Jeanerette, paroisse Ibérie; c'est là que le dit bureau devra être poursuivi en justice et, dans tous les cas, le service de citation sera fait à son président, en personne ou à son domicile, et pendant son absence partout où il pourra résider, ainsi que cela se pratique dans les poursuites ordinaires.

Sec. 19.—Il est de plus décrété, etc., Que le gouverneur, au moment de la nomination des commissaires, conformément à cet acte, fixera la date de leur première séance, l'époque à laquelle ils devront se réunir et s'organiser, par l'élection d'un président choisi parmi eux et d'un secrétaire qui sera ou ne sera pas l'un d'entre eux [illegible]. Il sera du devoir du président de présider toutes les [illegible] et du devoir du secrétaire de tenir un compte rendu exact [illegible] de toutes les procédures du bureau. Les commissaires auront le pouvoir d'adopter toutes règles opportunes, nécessaires pour la conduite de leurs affaires. En l'absence du président, les membres présents choisiront l'un des leurs pour remplacer l'absent au dit meeting. Une majorité des membres constituera un quorum.

Sec. 20.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes taxes imposées pour dessécher le Grand Marais seront affectées exclusivement au dessèchement de la terre connue sous le nom de Grand Marais ou les terres contigues, longeant le canal de l'Etat ou Delahoussaye. Toutes taxes imposées pour dessécher les terres comprises dans les termes autres que le Grand Marais, seront appliquées exclusivement au dessèchement de ces terres; terres autres que le Grand Marais et connues sous l'appellation de Petite Anse. Des fonds distincts seront classés par chaque percepteur de taxes et déposés aux mains du trésorier de la paroisse, au crédit du fonds du Grand Marais, ou au crédit du fonds de la Petite Anse, selon que le cas se présentera. Les dépenses d'administration générale, le traitement des officiers, l'arpentage et tous autres frais seront proportionnellement taxés par le bureau des commissaires.

Sec. 21.—Il est de plus décrété, etc., Que les clauses de cet acte ne sont point applicables aux terres possédées par l'Etat de la Louisiane, et que nulle hypothèque, nul nantissement n'affecteront les terres de l'Etat et que les terres de l'Etat ne seront pas sujettes à la taxe créée par les clauses du présent acte.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme à l'original,
Jos. [illegible],
Assistant Secrétaire d'Etat.

PHARMACIE MODÈLE EN ITALIE.—Un nouvel acte de munificence à l'actif de la charitable duchesse de Galliera.

La duchesse vient de donner à la municipalité de Gênes une somme de 500,000 fr., à seule fin d'installer, dans l'hôpital qui porte son nom, une pharmacie modèle, où les pauvres trouveront gratuitement les remèdes dont ils auront besoin.

Dès que cette nouvelle a été connue, les pharmaciens de Gênes ont présenté à la municipalité une réclamation contre l'ouverture au public de cette charitable pharmacie.

Les enfants terribles.

Petit Jacques prend sa leçon [illegible]

—Combien y a-t-il d'éléments? demande sa mère?

—Trois, répond le gamin: [illegible] l'air et l'eau.

—Tu en oublies un, cherche bien.

Petit Jacques ne répond pas.

—Voyons, tu sais bien, l'élément [illegible] occasionne si souvent des accidents.

—Ah! oui, je sais, petite mère, chemins de fer.

Mariage.

Toujours fort imposante la bénédiction nuptiale, selon le rite catholique. Celle d'hier—le mariage de Mlle Régina A. Prévost et de M. Emile H. Larose—avait attiré grand monde à la Cathédrale St-Louis; monde presqu'exclusivement composé de la société créole, excellemment représentée par les plus anciens, les meilleurs noms de la Louisiane.

Et cependant, si nombreuse que fussent les assistants, ils étaient, pour la plupart, non pas des curieux, mais des amis, heureux de venir présenter leurs plus affectueux compliments aux mariés, à leurs familles.

Mariés, tous deux au début de la vie; tous deux en pleine efflorescence de jeunesse, et qui ont ainsi devant eux bien des jours de bonheur, mais dont la durée ne saurait jamais aller au delà de nos vœux, des vœux de tous ceux qui les entouraient au moment où ils signaient, à l'entrée du sanctuaire, l'acte le plus grave de l'existence d'ici bas.

Pleine était déjà la nef quand y a pénétré le cortège nuptial, en tête duquel marchaient et très majestueusement s'il vous plait, deux bébés à croquer, deux frais petits anges, précédant la jolie et élégante mariée, au bras de son dévoué grand-père, l'honorable Emile Wiltz.

L'Eglise était coquettement ornée, cela va sans dire; ses trois autels étaient paillettés de tous leurs feux, parés de fleurs. Des sourires de joie sur les lèvres, des parfums dans l'air, et, en avant de l'orgue, une voix sympathique, émue aussi, qui chantait avec âme ce doux poème d'une union naissante, après que l'eut bénie ce prêtre si doux, si aimable, si aimé, qui est bien l'un des nôtres: le Révérend Père Mignot.

Tous les âges s'échelonnaient là; toutes les saisons de la créature s'y confondaient, mais le printemps était la note dominante de cette symphonie vivante. Une foule de jolies jeunes filles—moisson prochaine du mariage—formait double haie, au milieu de laquelle nous avions usurpé une place; et nous pensions là, en les regardant: A qui le tour maintenant?

Qui sait? Si nous avions dit tout haut notre pensée indiscrète, peut-être bien que plus d'une nous aurait naïvement répondu: A moi, et bientôt!

Ainsi soit-il.

A la suite de la cérémonie une réception avait lieu chez M. De Ben, parent du marié.

Nous avons vivement regretté de ne pouvoir nous rendre à l'invitation qui nous appelait à cette fête, où nous aurions serré bien des mains amies et dit à Mme et M. Larose les souhaits que nous formons pour eux, au lieu de les leur adresser par ces lignes.

L'Adieu de l'Orchestre du Capitaine Payen.

Cet adieu a été une bonne action, on le sait: un concert donné au bénéfice de ceux que les récentes inondations du Mexique ont condamnés au deuil, à la ruine. Fête digne de toutes sympathies, mais que, par malheur, il a fallu improviser en quelques heures, sans avoir le temps de cette publicité qui l'aurait certainement rendue plus productive.

Une note de M. Manuel G. Zamora, consul des Etats Unis mexicains, nous annonce que la recette nette s'est élevée à $167 50: somme bien faible, en présence des infortunes à secourir.

Espérons néanmoins que d'autres secours, plus importants, partiront d'ici à l'adresse des malheureux inondés de l'Etat de Guanajuato.

Nous profitons de cette occasion pour remercier M. Manuel G. Zamora des lignes aimables qu'il a bien voulu nous adresser.

WEST END.—L'orchestre du West End est décidément en pleine vogue; tout semble concourir à assurer la stabilité de celle ci.

Presse et public en font les meilleurs éloges et les instrumentistes dirigés par M. Geo. A. Paoletti leur très sympathique chef, ne négligent aucun travail pour varier les programmes [illegible] composant [illegible] que de pages intéressantes. Nous nous plaisons à constater ce succès.

On nous annonce pour dimanche 19 août les débuts de Mlle Alice Raymond, cornettiste de talent. Nous reviendrons sur ce sujet.

Suisse.

Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que produisent les deux trains express de Paris, que les mesures prises par l'administration allemande à la frontière franco-alsacienne ont engagé la Compagnie des chemins de fer de l'Est à diriger sur la ligne Delle-Porrentruy-Bâle.

Voici donc le relevé des recettes d'exploitation de la Compagnie des chemins de fer Jura-Berne-Lucerne pendant le mois de juin dernier:

Jura Bernois.

	Juin 1887.	Juin 1888.
Voyageurs	196,893 fr.	229,000 fr.
Bagages	13,811	17,000
Animaux	13,649	10,000
Marchandises	281,625	292,000
Total	505,978	548,000

Berne-Lucerne.

	Juin 1887.	Juin 1888.
Voyageurs	59,605 fr.	61,200 fr.
Bagages	5,260	4,800
Animaux	4,205	4,000
Marchandises	41,655	47,000
Total	110,675	117,000

Le temps ayant été très mauvais pendant tout le mois de juin, l'augmentation de la recette sur les voyageurs et sur les bagages doit donc être attribuée aux express de Paris. Cette augmentation sur la période correspondante de 1887 est, pour l'ensemble du réseau Jura Berne-Lucerne, de 36,500 francs environ. Si l'on en déduit la dépense occasionnée par les deux trains supplémentaires de Delle à Bâle, il reste un bénéfice net de mille à onze cents francs par jour que l'obligation du passeport a procuré à la Compagnie suisse.

Le transport des marchandises a produit, sur l'ensemble du même réseau, une augmentation de 16,000 francs environ pendant le mois de juin dernier. Cette augmentation n'est pas en corrélation avec les trains express de Paris, mais constitue un accroissement normal du trafic.

On annonce la mort, à Yverdon, du colonel baron de Guimps, qui négocia en 1871, avec le général Clinchant, aux Verrières, l'entrée des malheureux soldats de l'armée de l'Est dans la Suisse hospitalière.

Le colonel baron de Guimps était issu d'une famille française d'ancienne noblesse, naturalisée vaudoise; il commandait, depuis 1878, la première brigade de l'armée fédérale.

L'autre jour, un propriétaire normand qui voulait louer sa maison à une famille de baigneurs, faisait remarquer la fécondité du sol.

—Le terrain est si riche, disait-il, que les poteaux du télégraphe ont pris racine. Vous pouvez voir que, en certains endroits, il pousse des feuilles.

—Sapristi! fit le visiteur, mais alors, au moment des récoltes, nous allons être inondés de dépêches.

ROYAL

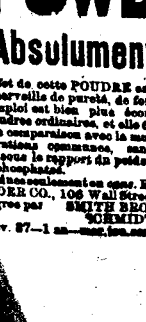

BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates. Vendues seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO. SCHMIDT & ZIEGLER.

nov 27—1 an—mar.jeu.sam

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.—Indications—Pour la Louisiane: pluies locales; température presque stationnaire; vents variables généralement du sud-ouest.

Température du 8 août 1888. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	75	24
Midi	80	26
3 P. M.	82	27
6 P. M.	80	26

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henri M. Mandiboure à Mlle Noémie Coulon.
Joseph Golding à Mlle Fanny Jacobs.
Adolph Broussard, Jr., à Mlle Martha McDougall.
Anthony Costello à Mlle Lizzie Watson.

Naissances.

Mme Geo. Fank, une fille.
Mme Manuel Vinett, une fille.

Décès.

Mlle Catherine Colgan, 37 ans, 160 rue St. Andrew.
Anna Thomann, 2 jours, 261 rue Valence.
*Sarah Roy, 8 ans, Alger.
Theresa T. Steen, 4 ans, coin Claiborne et Gasquet.
Ilaric R. P. Sauly, 6 mois, 179 rue Donane.
Louise G. Keiffer, 6 ans, rue Ste Anne, près Galvez.
Peter C. Kuhn, 2 mois, 99 1/2 rue Urquhart.
Louis Kleutz, 18 mois, coin Villeré et Barthelemy.
Mme Veuve Raymond Noques, 86 ans, 943 rue Dauphine.
Julien N. Vivien, 82 rue St. Antoine.

*Diphthérie.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Peter Mertzweiller à Mme A. L. A. Nick, trois terrains bornés par les rues Camp, Octavia, Chestnut et Joseph, $1000.

Andrew T. Maher à August Habenicht, un terrain borné par les rues Canal, Donane, Miro et Tonti, $700.

Angelo Socola au Crescent City Rice Mill Co., deux terrains bornés par les rues Toulouse, Chartres, Decatur et Jefferson, $6,000.

Marion Coates à S. L. Nash, sept terrains bornés par les rues White, Bellechasse, Dupré et St. Philippe, $775.

Presley C. Baker à John T. Moore, Jr., un terrain borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, $40,000.

Cour Civile. — La succession John R. Clay est ouverte.

Mme Isabelle Guthrie fait cession de biens: Actif, $811.55; passif, $2,838.44. Réunion des créanciers chez Duvigneaud, notaire.

Cour Criminelle de District.— Section B.

Joe Dugas, Elsie Logan, Liddy Riley, John Brown, Lizzie Burns, Mollie Alexander, Benj. Williams, Lizzie Gabriel, attaque, 24 heures de prison.

Owen Duffy, F. C. Rossy, attaque, cinq jours.

Peter Fiegel $10.

Geo. Doddy, Christine Nelson, Marie Clark, deux jours.

Y. Lecoz, $10 ou vingt jours.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue contre Robt. Brown, Léon Dawns et Jeff. Davenport accusés de voies de fait.

L'accusation a été retirée contre Geo. Stevenson accusé de faux témoignage.

J. R. Coyle, voies de fait.

Edgar Raymond, voies de fait.

Convention d'immigration—La convention d'immigration a repris hier matin sa session avec le même entrain que le jour précédent. Le même enthousiasme régnait, la même affluence se pressait dans la Salle Grunewald.

A 10 heures la séance étant ouverte, on annonce que le Dr J. D. Groghill, de Shreveport, qui, d'après sa place sur le programme devait prendre le premier la parole, est absent.

Son discours a été, toutefois, envoyé par écrit et sera imprimé. Il a trait à la paroisse Caddo et environs.

Le major R. A. Pomeroy, d'Ibérie, fait un charmant tableau de la région du Teche et donne à son sujet de précieuses informations. La terre donne une triple récolte et cache dans son sein des minéraux dont l'exploitation peut devenir la source de maintes fortunes.

La région est saine et maint habitant du Nord est déjà venu y chercher le rétablissement d'une santé ébranlée par la consomption. Nulle part, ceux qui sont déjà venus s'établir dans ce pays n'ont été mieux reçus; le même accueil attend ceux qui suivront leur exemple.

Le juge Sanson, qui est propriétaire d'une ferme dans la paroisse Tangipahoa, fait observer, en tirant un thermomètre de sa poche, que la température en plein mois d'août n'est que 80 degrés.

Il remonte à la période qui a suivi la guerre, alors que la Louisiane était encore peu connue parce qu'on ne se souciait d'y attirer l'immigrant, l'immigration étant contraire aux institutions de l'époque.

Depuis, la Louisiane sollicite cette immigration, elle appelle le fermier du Nord dont le travail sera ici plus promptement récompensé par la fortune.

Est-il une meilleure preuve du vrai que forme la Louisiane, que l'accueil fait aux visiteurs du Nord par le juge suprême, le président du Bureau de santé, le maire; l'orateur s'étend ensuite sur les avantages particuliers de la paroisse Tangipahoa. Là, la canne peut être cultivée à meilleur marché ainsi que le maïs. Il y a trois ans, il n'y avait dans la paroisse aucune ferme importante et pendant la saison dernière on a expédié à la gare d'Amite City pour $1300 de fraises. Dans l'espace des douze derniers mois, 100 familles du Nord ont immigré dans la paroisse.

Le capitaine P. Butler, de Richland, dément les bruits que l'on se plait à faire courir au sujet des épidémies de fièvre jaune. Depuis treize ans qu'il a quitté l'Etat de New York et habite le notre, il n'a jamais été atteint d'aucune fièvre. Dans sa paroisse, les terres peuvent être achetées de 25 cts à $5 l'acre. La paroisse n'a pas de dette et possède 40 écoles également réparties entre blancs et noirs.

Le Col John W. Austin, d'Iberville, a émigré de la Nouvelle-Angleterre il y a 30 ans. Il était venu d'abord ici dans le but de rétablir sa santé puis de s'en retourner, mais les relations qu'il s'était acquis lui rendirent le départ pénible et il se décida à rester.

Il fait l'éloge de la fertilité du sol de sa paroisse dont le prix est si peu élevé.

Il vante les ressources des forêts et promet à l'immigrant le plus chaleureux accueil de la part de ceux dont il deviendra le compatriote. M. I. E. Tansdell de la paroisse East Carroll, émigré du Kentucky vante la fertilité de la vallée du Mississipi dont la fertilité est inépuisable par le fait de l'épaisseur de la couche d'alluvion.

La principale culture est le coton et certains terrains en ont produit jusqu'à trois balles par acre, mais la moyenne ordinaire est de deux balles. Le maïs donne de 30 à 60 boisseaux par acre. On cultive aussi beaucoup de foin et l'élevage serait du meilleur rapport pour celui qui voudrait s'y livrer avec attention. C'est une branche dont les habitants, exclusivement occupés à la culture du coton, n'ont pas encore, à part quelques exceptions, songé à exploiter.

M. A. R. Burkdall, de la paroisse Acadie, émigré du Minnesota, fait le plus bel éloge du climat et de la fertilité de sa paroisse.

Les fermiers du Nord, si éprouvés par les intempéries de l'hiver, reconnaissent bien, dit-il les avantages de notre climat et la fertilité de notre sol, mais ce qui les retient chez eux, c'est la crainte de la fièvre jaune, qui a fait autrefois de grands ravages il est vrai, mais dont on est venu à bout par des mesures sanitaires bien entendues.

La température de l'été 1888 n'a pas dépassé 96 degrés, mais dans le Minnesota elle a atteint 105 et 109 degrés.

M. John Dymond, émigré de l'Etat de New York, parle de la réception qui est faite aux fermiers du Nord. On a enfin reconnu la fertilité de notre sol et les ressources naturelles de notre Etat, mais de tous ces avantages, de toutes ces richesses, on ne peut profiter sans l'immigration qui doit les développer. Il établit encore une comparaison entre la température de notre été et celle de quelques Etats du Nord.

Pour prouver la salubrité du climat de sa paroisse, la paroisse Plaquemines, il déclare que les quatre médecins qui y sont établis gagnent difficilement leur vie à soigner les 12,000 personnes qui en composent la population.

Le Major D. J. Wedge, de la paroisse East-Feliciana, émigré de New York, parle aussi de la température et exprime l'espoir que dans vingt ans d'ici les terrains seront divisés en petites fermes prospères et non plus en grandes plantations.

M. Wm Gregg chante une chanson intitulée "Uncle Sam's Farm."

M. S. L. Cary qui représente la colonie de Jennings dit qu'il a émigré de l'Iowa il y a 30 ans à cause du climat et des hypothèques. Il parle des ressources de Calcasieu et du succès obtenu par la colonie de Jennings.

M. A. Drinick parle de la colonie de St-Landry et le président, prof. Knapp termine la séance par un éloge de l'Etat en général qui offre mille avantages aux fermiers du Nord.

Il parle ensuite plus particulièrement de la paroisse St-Bernard. Il remercie les délégués d'avoir répondu si exactement et en aussi grand nombre à l'appel qui leur a été adressé, et termine en donnant lecture des résolutions suivantes:

"Il est résolu que la Convention d'immigration, composée de ceux qui sont venus ici des autres Etats et ont trouvé un chaleureux accueil au milieu d'une population hospitalière, désirent faire connaître aux citoyens des autres Etats les grands avantages qui les attendent ici, et rendre hommage aux merveilleux avantages offerts par cette contrée par son climat, sa salubrité, la fertilité de son sol et son bon marché et les occasions sans pareilles qui sont offertes en ce moment et que l'on ne saurait trouver dans aucun autre Etat.

Que des remercîments sont votés par les membres de la Convention aux officiers et membres de l'Association d'immigration pour avoir ainsi rassemblé de toutes les parties de l'Etat ces nouveaux citoyens adoptifs pour leur donner l'occasion d'exprimer leur opinion relativement à la fertilité du sol, à la salubrité du climat et à l'hospitalité de la population.

Que l'expérience acquise par les membres de cette Convention dans l'intérêt du travail, nous assure que la dignité de celui-ci est respecté au même degré en Louisiane que dans tout autre Etat.

Que nous apprécions les efforts des officiers d'Education de l'Etat et leur demandons instamment d'étendre leurs travaux et que nous demandons à la population de les soutenir plus énergiquement dans leur tâche de formation et de maintien du système des écoles publiques. Qu'il y a urgence d'un système pratique pour la création d'un Bureau de géologie qui tendrait au développement des ressources naturelles de l'Etat, et que nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants afin qu'ils obtiennent du gouvernement la création de ce Bureau.

Les riches portions de terrain d'alluvion si bien préservées par le système des levées sont de magnifiques occasions offertes à l'immigrant dont la sécurité est assurée.

La Convention recommande à la population de songer sérieusement à la prochaine foire de Bâton-Rouge qui promet d'être d'un grand secours à la cause de l'immigration et au développement industriel de l'Etat.

La Convention est d'avis que le Service des Signaux contribue considérablement au développement de l'Etat et en remerciant les officiers qui dirigent ce service, de la façon dont ils s'acquittent de leur tâche étant donnés les moyens limités dont ils disposent, elle demande que ce service soit rendu plus complet, et que des copies de cette résolution soient envoyées à nos sénateurs et représentants au Congrès.

La Convention adresse ses remercîments à la Chambre de commerce et aux diverses Bourses pour l'offre qu'elles lui ont faite de leur prêter leur local.

La Convention remercie la Presse de la ville et de la contrée pour l'aide qu'elle leur a donnée. Elle remercie les hôtels de la ville et la population de la généreuse hospitalité, ainsi que les compagnies de bateaux et de chemins de fer pour leur généreuse réduction de tarifs.

Elle remercie les officiers qui ont présidé la Convention, les secrétaires et autres officiers qui ont si éminemment rempli leur tâche, ainsi que M. R. Maitre pour la décoration florale de la salle.

Par ordre du comité,
FRANK MOREY, Chairman;
JOHN DYMOND,
A. R. BURKDOLL,
JOHN T. WHITE,
GEO. W. WHITWORTH,
R. W. KNICKERBOCKER,
R. T. PATTISON,
A. DIMMICK,
W. M. P[illegible],
JAMES B. WANDS.

Réception de l'archevêque—Le comité chargé de composer un programme pour la réception de l'archevêque Janssens a divisé comme suit en quinze parties les cérémonies de la réception:

1. Une grande procession à laquelle prendront part toutes les sociétés catholiques et le clergé des paroisses se formera au point d'arrivée de l'archevêque et se mettra aussitôt en marche pour la Cathédrale. A l'arrivée à la cathédrale, on ouvrira les rangs pour former la haie sur le passage de l'archevêque avant son entrée dans l'église avec son escorte. Après la cérémonie religieuse, la procession se formera de nouveau pour escorter Sa Grâce à l'archevêché, puis elle se dispersera.
2. La cérémonie aura lieu le dimanche et commencera à 1 heure P. M.
3. Un comité de finances de [illegible] membres sera nommé pour se procurer par voie de souscription les fonds pour payer les frais.
4. Un train sera préparé pour le transport sur le lieu de réunion, des comités de finances et d'organisation.
5. Les dits comités se rendront par la ligne Mississippi Valley à la rencontre de Sa Grâce, qui aura lieu à Convent Station. A son retour en ville, le train s'arrêtera au coin des rues Camp et St-Joseph, où la procession attendra pour se mettre en marche vers la Cathédrale.
6. Un grand marshall sera nommé, auquel sera confiée la conduite de la procession. Le droit lui sera réservé de choisir ses aides parmi les noms d'une liste qui lui sera soumise.
7. Nomination des aides du grand marshall.
8. Comité de réception à la Cathédrale.
9. Comité de réception à l'archevêché.
10. Comité pour s'entendre avec les porteurs aussitôt que le Père Rouxel les aura informés sur les détails de la cérémonie.
11. A leur arrivée les sociétés catholiques et le clergé des paroisses devront [illegible] au grand marshall de leur assigner une place dans la procession.
12. Les discours de bienvenue seront prononcés en anglais, français, allemand et italien. Chaque orateur sera limité à 5 minutes.
13. Sur un des côtés de la porte principale de la Cathédrale sera élevée une plateforme pour les orateurs et du haut de laquelle l'archevêque donnera sa bénédiction à l'assemblée.
14. Un discours de bienvenue sera prononcé à l'arrivée à Convent Station.
15. Les autorités municipales seront priées de réserver le square Jackson pour les dames, les enfants et les orphelins, le jour de la cérémonie.

Pour les diverses nominations le comité propose les noms suivants:

Grand marshal: Gén. John Glynn, Jr.; aides, Col. Gustave LeGardeur, Gén. W. J. Behan, Col. J. B. Vinet, Capt. J. J. Mellon, Dalton Williams, James J. Schmidt, Jas. H. Dillon, Jas. J. Garvey, E. F. Mallaine, T. J. Henderson, C. J. Bernard, J. W. Joselim, J. J. Thompson, Frank Johnson, Jr., M. J. Long, Andrew Whalen, Frank Bernard, Geo. Wegman, W. H. Beanham, Martial Case, J. B. Collins, Frank Huguet, Thos. Agnew, Cooney B. Fischer, Bernard McCloskey, P. Everett, John H. Douglas, Chas. Chassaignac, M. D., J. O. Reneke, A. J. Heenan, George Schwab, A. Fitzpatrick, Joseph E. Rault, John Pfeiffer.

Comité de Finances—A. R. Bronssan, chairman; Hugh McCloskey, Frank Roder, Robert Ross, John T. Moore, Jr., M. Hackett, W. B. Schmidt, Theo. Prudhomme, Aug Lewis, W. H. Stauffer, Jos. Schutten, S., John B. Devereux, Numa Landry; A. Socola, James J. Reiss, P. Elizardi, Joseph Bayle, W. E. Brickell, M. D., James B. Sinnott, Martin Wagner, Hugh Flynn, P. Poursine,

Comité de réception à la Cathédrale—Jos Lombard, chairman; J. Numa Augustin, Lloyd Posey, Arthur Lambert, Léon Jarrant, Jr., A. Darcantel, A. J. Hasser, Michl Feth, Timothy Moroney, N. D. McDonald, John Henderson, Edward Irwin, Thomas J. Stanton, juge A. J. Roman, P. Hy. Sauton, juge E. J. Bermudez, W. G. Vincent, Bernard Hocke, James J. Tarleton, H. Gibbs Morgan, M. F. Dunn, Eug. S. Lapère.

Comité de réception à l'archevêché—Hon. Albert Voorhies, chairman; Dr Chas. Faget, D. J. Dunn, Thos. McDermott, Jas. Schwartz, John Cleary, J. J. M. Rivet, J. J. O'Connor, Chas. F. Claiborne, Paul Capdevielle, Dr Isidore Labatut, Octave DeArmas.

Orateurs pour les discours à Convent Station — Dr Thos. Layton; anglais, Hon. E. D. White; français, juge Félix P. Poché; italien, H. Marinoni; allemand, J. Hanno Deiler.

Département des Travaux Publics.—Le commissaire Lèche est entré hier en fonctions et a adressé l'ordre au surintendant Pierce de faire observer au plus tôt les instructions ci-dessous:

1. Chaque surintendant de ward restera dans son ward toute la journée. Il fera à la fin du jour, par écrit, un rapport sur la distribution des ouvriers dont il a charge. Ce rapport me parviendra journellement par l'intermédiaire du surintendant de district.
2. Les machines à drainer doivent fonctionner jusqu'à ce qu'elles cessent de pomper l'eau.
3. Le mécanicien de chaque machine est responsable de son chauffeur.
4. Les gardiens des bateaux à immondices rendront compte du nombre de chargements immergés.
5. Les ordures provenant du nettoyage des rues seront chargées dans les tombereaux, aussitôt accumulées.
6. On n'emploiera dans les équipes des rues que des hommes sains et forts. Deux hommes doivent être employés par ilet, et placés de chaque côté de la rue.
7. Les chevaux et mules des tombereaux doivent être de fortes bêtes.

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boite, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boite, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boites. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

Chute.—Hier soir, à 10 heures, une jeune fille du nom de Jennie Farnier, en passant au coin des rues Washington et Marais, est tombée dans le ruisseau et s'est grièvement blessée à la tempe gauche.

Elle a été soignée à la pharmacie la plus proche, puis ramenée chez elle, encoignure Remparts et St-Ferdinand.

Tentative de vol.—Hier matin, à 2 heures, M. Michel Connors, qui habite rue Baronne, No 551, a tiré trois coups de revolver sur un malfaiteur qu'il a découvert dans sa cour.

Suicide.—Hier soir, entre 3 et 4 heures, un jeune homme dont on n'a pu reconnaître l'identité, a été trouvé sous un chêne du City Park. Il s'était tiré une balle dans la tête, derrière l'oreille droite. On a trouvé dans ses poches une petite boîte en bois contenant des feuilles de roses passées.

Sur une feuille de rose blanche était écrite la date 13 août '87. Le corps a été déposé à la station de police.

Le défunt est un jeune homme de 25 à 27 ans, portant un pantalon noir, veste bleue, chemise blanche, cravate noire et chapeau de paille.

Le coroner a vu le corps.

La diphtérie.—La diphtérie prend à Alger les proportions d'une épidémie; elle s'est étendue à Gretna où elle a fait déjà de rapides progrès et quelques victimes.

On s'efforce d'enrayer les progrès du mal.

Tentative de suicide.—Hier soir à 6 heures, une négresse du nom de Martha Webb a tenté de se suicider en avalant du laudanum, chez elle, rue St Peters No 28. Elle a été secourue à temps par les étudiants.

L'amitié de Calino est un bienfait des dieux.

Il a fort à se louer de certain personnage qui lui a déjà rendu de très grands services.

—Tenez! lui disait-il, l'autre jour, dans un élan de reconnaissance, je voudrais vous voir atteint d'une maladie grave et contagieuse, la petite vérole par exemple. Et tandis que tous vos autres obligés s'enfuiraient terrifiés, vous verriez comme je vous soignerais avec dévouement.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St James.
36 Station de Police du 2eme Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Store, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

Funérailles du général Eudes.

Paris, 8 août.—Les funérailles du général Eudes, ex-communard, qui a succombé dimanche à une apoplexie, en haranguant des grévistes, ont eu lieu aujourd'hui.

Cinquante mille personnes étaient réunies dans les rues adjacentes à la résidence du défunt. Dans les rues conduisant au cimetière, stationnaient des milliers de personnes, ainsi que de la cavalerie.

Les autres troupes faisant partie de la garnison de Paris, avaient été casernées, prêtes à toutes éventualités.

Tout le trafic dans les rues où passait le cortège était suspendu et les magasins fermés.

Parmi ceux qui assistaient aux obsèques figuraient Henri Rochefort et Louise Michel.

Une grande quantité de fleurs et de couronnes ont été déposées sur le cercueil. L'ordre a régné dans le cortège, jusqu'au boulevard Voltaire. Arrivée à ce point, la populace a poussé des hurrahs et déployé un grand nombre de drapeaux rouges. Un détachement des Gardes de Paris a alors chargé la foule et lui a enlevé ses drapeaux.

Le gouvernement a adopté des mesures rigoureuses pour supprimer toute émeute, et des ordres ont été donnés aux agents de la police de faire usage de leurs armes si leur vie était menacée.

La Bourse de Travail est restée fermée par ordre des autorités, qui l'ont même fait occuper par un détachement militaire.

Paris, 8 août—Après la cérémonie au cimetière, les personnes faisant partie du cortège se sont retirées tranquillement.

M. Rochefort qui se trouvait dans une voiture découverte a été accueilli en plusieurs endroits par des sifflets et les cris de "A bas Rochefort, à bas Boulanger." Le conflit sur le boulevard Voltaire a été l'événement le plus sérieux de la journée.

L'émeute a duré quinze minutes. Quand la populace a retraité devant la charge des gendarmes, elle a laissé derrière elle ses drapeaux et un grand nombre de couronnes. Quinze personnes ont été blessées et vingt-cinq arrestations faites.

M. Scully, secrétaire de la ligue pour la suppression des bureaux d'enregistrement, a été arrêté sous la prévention d'avoir excité au meurtre et au pillage.

Rixe entre la police et les grévistes.

Paris, 8 août.—Des rixes ont eu lieu sur les boulevards entre la police et les grévistes. Pendant la mêlée, un agent de police et un garçon ont été blessés.

Un grand nombre de personnes ont été blessées par les troupes pendant que celles-ci débarrassaient la rue de grévistes hier soir près de la résidence de Coquet à Amiens. On a opéré cinquante arrestations.

Rente française.

Paris, 8 août.—Le trois pour cent est coté à 83 francs 62 1/2 centimes.

Le City of Hambourg échoué.

Londres, 8 août.—Il règne un brouillard sur le Pas-de-Calais. Le steamer "City of Hambourg", ayant Londres pour destination et chargé de bestiaux, s'est échoué hier soir. Quinze personnes qui étaient à bord ont débarqué à Salcombe, mais une chaloupe contenant sept autres a disparu.

L'Association des artistes peintres et décorateurs.

Baltimore, 8 août.—L'Association des peintres et décorateurs d'Amérique, a ouvert sa convention annuelle, hier, en cette ville. Il y avait 100 délégués présents, venant des principales villes des Etats Unis et du Canada. Le meeting continuera plusieurs jours.

La maladie de M. Garrett.

New York, 8 août.—On lit dans le *Tribune*: L'état de Rob. Garrett n'a pas changé d'une façon appréciable depuis hier. Samedi soir, il eut un accès de fureur et voulut se jeter par la fenêtre. Il criait au secours, mais il a été retenu par les deux hommes qui le veillaient.

Deux hommes qui passaient dans la rue firent irruption dans l'hôtel, à ces cris. Il fallut leur expliquer la situation. Depuis lors le patient est calme. De temps en temps il a des éclairs de lucidité. Il mange convenablement. Sa nourriture consiste principalement en légumes et spécialement en lait.

Hier soir, il a savouré avec délices, un gros morceau de melon d'eau. On n'a pas encore songé à le transporter dans une maison de santé. C'est surtout du repos qu'il a besoin. On le transportera évidemment au Sud.

On parle de le conduire dans une résidence de plaisance [illegible].

Les Drs Metcalf et Partridge vont lui administrer des narcotiques. Il est question de le transporter dans un endroit fashionable.

Accident à l'Exposition de Cincinnati, occasionné par un orage.

Cincinnati, 8 août.—Vers huit heures et demie, hier soir, de violents éclairs, suivis de terribles coups de tonnerre, effrayèrent la foule qui visitait les bâtisses de l'Exposition. Toutes les lumières s'éteignirent tout-à-coup et la salle des machines, celle des exhibitions du gouvernement furent tout à coup plongées dans les plus profondes ténèbres. Il n'y eut que les becs de lumière incandescente qui ne furent pas éteints. Il est probable que les courants électriques avaient frappé les dynamos; mais le courant une fois passé, tout rentra dans l'ordre et les lumières brillèrent de nouveau.

Un jeune homme du nom de Kellogg, examinait l'embouchure d'un Gatling, au moment de l'accident. Il crut que le canon venait de faire explosion; il faillit mourir de frayeur.

Les indiens refusent de signer le traité.

Chicago, 8 juillet—Une dépêche d'Omaha, Nebraska, dit:

Des informations reçues de l'agence indienne Rosebud, annoncent que la commission des Sioux est arrivée à Rosebud. Les indiens ne signeront pas le traité. De la série d'entrevues qu'a eues le commis en chef de la police de l'agence, il résulte que sur 1000 interrogatoires dont ont été l'objet les indiens, pas une réponse n'a été défavorable.

La semaine dernière, les indiens ont tenu un grand Conseil, composé de plus de 60 chefs et dans lequel toutes les agences étaient représentées; tous ont été d'accord de ne pas signer, ils ont signifié à toutes les tribus de ne rien faire de semblable. Depuis la mort du jeune "Spotted Tail", le mois dernier, "Swift Bear" et "Two Strike" sont reconnus comme les chefs. Tous les deux exercent une grande influence, ils se sont déclarés énergiquement contre toute vente de réserve.

La ligue des "Droits personnels".

Chicago, 8 août—Le vice-président de la ligue des "Droits personnels" qui s'est organisée récemment dans l'Etat, a convoqué, hier, un meeting préliminaire. Il a été arrêté que l'on demanderait à un des sénateurs de l'Illinois, à Washington, d'accepter la présidence.

Dans quelques semaines, la ligue commencera la publication d'une feuille hebdomadaire qui sera mise en circulation à Chicago, à New York, à Milwaukee, à Buffalo, à la Nouvelle Orléans, où il y a des succursales de l'organisation. Le nombre total des membres qui sont déjà enrolés dans la ligue dépasse trois mille.

A la mémoire de Sheridan.

Chicago, 8 août—Dans un nombreux meeting de la Commanderie de la Légion Loyale, de l'Illinois, on a voté des mesures à propos de la mort de Sheridan. Une copie des résolutions a été envoyée à la famille;

Les commandeurs présents et passés, les vice-commandeurs et tous les membres de la légion, pouvant assister aux cérémonies des funérailles, ont été constitués un comité pour représenter la commanderie de l'Illinois. La ligue des vétérans de l'Union, le club de la Ligue de l'Union ont adopté des résolutions en l'honneur du général et nommé un comité pour assister aux funérailles. Le col. Sexton, commandant le Département de la Grande Armée de la République, a lancé un ordre requérant tous les postes, dans toute l'étendue de l'Etat, de porter les insignes de deuil.

Fièvre jaune.

Washington, D. C., 8 août—Le chirurgien en chef Hamilton a reçu la dépêche suivante du Dr Guitéras, qui a été envoyé récemment à Jacksonville, Floride, pour instituer une enquête au sujet du cas allégué de fièvre jaune: "J'ai visité aujourd'hui McCormick, à Sand Hills, où il a été isolé. C'est un cas de fièvre jaune contracté à Plant City et qui s'est développé à Jacksonville."

WASHINGTON.

Préparatifs pour les funérailles du Général Sheridan.

Washington, D. C., 8 août—Le Dr O'Reilly occupe aujourd'hui le bureau du Col. Sheridan au quartier général de l'armée. Les détails des funérailles, a dit le docteur, sont loin d'être terminés. Le corps quittera Nonquitt cette après-midi, et arrivera probablement à Washington demain à midi. Il sera alors transporté à l'église St. Mathieu, où il sera déposé jusqu'au moment du service funèbre qui sera célébré samedi matin.

Le Rév. Père Mackin est parti pour Baltimore, afin d'y conférer avec le cardinal relativement aux détails ecclésiastiques ayant trait aux funérailles.

Je ne pense pas, a déclaré M. O'Reilly, que l'on puisse voir les restes après leur arrivée à l'église. Je crois que le cercueil restera fermé.

La question d'une escorte militaire à envoyer à la gare pour recevoir la dépouille mortelle, est entièrement laissée à la décision du général Schofield.

Il est probable que la cavalerie du fort Myer escortera le corps à l'église.

Washington, D. C., 8 août.—Le général Schofield a désigné les troupes qui doivent servir d'escorte aux funérailles du général Sheridan. Quatre bancs de chaque côté de la grande nef ont été enlevés et on érige un catafalque sur lequel sera déposé le cercueil. On tend de noir tout l'intérieur de l'église. Conformément aux désirs de la famille la cérémonie à l'église sera très simple.

CONGRES

Sénat.

M. Stewart a demandé qu'on mit de côté toutes les questions à l'ordre du jour, pour s'occuper du bill Chinois. Adopté par 40 voix contre 3 votants.

Convention d'Etat.

Indianapolis, 8 août—La Convention républicaine d'Etat de l'Indiana s'est réunie ce matin dans la salle Tomlinson, en cette ville. Partout autour de la salle figurent les portraits du général Harrison et de M. Levi Morton, candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence des Etats-Unis, ainsi que ceux de Garfield, Lincoln et Grant.

A 10 heures 25 minutes, M. J. N. Huster, chairman du Comité Central de l'Etat, appelle la Convention à l'ordre.

Le chairman du comité d'organisation rapporte le nom de W. H. Calkins, comme président de la Convention.

M. Gardner fait la motion de nommer un comité de trois, chargé d'inviter le général Harrison à assister aux délibérations de la Convention. La motion est adoptée au milieu d'un grand enthousiasme.

La convention prend un recès jusqu'à 2 heures, mais, auparavant, les noms de l'ex-gouverneur Porter, du lieut. gouv. Robinson et de l'Hon. Wm Gumback sont proposés pour les fonctions de gouverneur.

Le général Hovey a été choisi comme candidat aux fonctions de Gouverneur, et Ira J. Danville, à celles de Lieutenant-gouverneur.

Le Dr J. P. Campbell.

Baltimore, Md, 8 août - Le Dr J. P. Campbell, étudiant spécial de l'Université Hopkins, a été nommé professeur de Biologie à l'Université de l'Etat de la Géorgie.

Portugal.

Le roi et la reine de Portugal quitteront Lisbonne dans les premiers jours d'août.

La reine prendra la voie de terre par l'Espagne, tandis que le roi se rendra par mer à Marseille; ils se rejoindront en Suisse pour gagner le nord de l'Europe.

Le roi et la reine assisteront, à Turin, au mariage du duc d'Aoste.

Durant l'absence du roi, le duc de Bragance exercera la régence.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon (263 milligrammes).

L'oxide de fer est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1888.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrence, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes:

'ULLOA, AUBRY, O'REILLY: LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 3 Lim. Ex.	7:55 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 5 Coast	9:05 am	No 6 Coast	3:40 pm
No 1 Fast Mail	7:20 pm	No 2 Lim. Ex.	3:30 pm
No 7 Sund Exc	9:25 am	No 8 Sund Exc	7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen	11:00 am	No 2 Passen	9:15 am
No 3 Chic and N. O. Lim	9:20 am	No 4 St Louis and Chic Ex	5:30 pm
Sunday Ex	8:45 pm	Sunday Ex	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex	6:20 pm	No 51 Ex	8:30 am
No 54 B. R. Local	10:00 am	No 53 B. R. Local	4:00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	9:30 pm	No 2 Limited	5:00 pm
No 5 Fast line	6:30 am	No 6 Fast line	9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1	9:00 am	No. 2	8:00 pm
No. 3	6:25 pm	No. 4	8:00 am
No. 5	10:00 am	No. 6	3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM. MORGAN LINE.

No 19 Califor	4:00 pm	No 20 Califor	10:45 am
No 17 Local	7:45 am	No 18 Local	7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9.00 a.m. 4:00 p.m. 4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m. 5:00 p.m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach 9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am, 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée 7:25 pm | Départ 7:30 am
Le mercredi 7:50 am
Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi
Arrivée 8.30 pm | Départ 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 9 AOUT 1888.

Bayou Goula—DANUBE, à 12 m
Port Eads—GRACE PITT, à 9 a m

VENDREDI, 10 AOUT 1888.

Bayou Sara—WARREN, à 5 p m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 m
Point Houmas—FANCHON, à 12 m
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 a m
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 a m

Fleuve et Rivières

Memphis, 8 août—Le fleuve a baissé de 4 pouces. Temps clair et chaud. Pas d'arrivages ni de départs.

Cairo, 8 août—Le fleuve a 12 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés, New South de St Louis à 3 p.m.; City of Florence de la rivière Tennessee à 4 p.m. Départs, City of Florence pour St Louis à 5 p.m.

Louisville, 8 août—La rivière baisse—3 pieds 9 pouces dans le canal, 1 pied [illegible] pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Les Passes.

Port Eads, 8 août, 6 p.m.—Vent de l'ouest. Pas d'arrivages.

Départ, steamship Louisiana pour New-York.

Marchés.

Paris, 8 août—Les rentes 3 pour cent 83 francs 62 1/2c

Liverpool, 8 août. Coton—Demande bonne. Middling upland 5 5/8d; middling orleans 5 [illegible]. Ventes 14,000 balles, y compris 2000 pour la spéculation et l'exportation, et 11,400 balles coton américain.

New York, 8 août.—Coton facile. Uplands 11 [illegible]; Orleans 11 [illegible]. Ventes 94 balles. Futures stables à la clôture. Le futures en août 11.10; septembre 9.60; octobre 9.45; novembre 9.45; décembre 9.45; janvier 9.55; février 9.63; mars 9.71; avril 9.79; mai 9.87; juin 9.95.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 8 AOUT 1888.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship Excelsior, Higgins, New York.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

Fanchon, Comeaux, Pointe Houmas.
Alice LeBlanc, [illegible].
John D Scully, Scovill, Shreveport.

Arrivages de produits.

POINTE HOUMAS—par steamer Fanchon—246 sacs riz brut et fret assorti.

[illegible]—par steamer Alice LeBlanc—250 balles coton, 44 sacs riz brut et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer John D Scully—500 balles coton, 2136 sacs graine coton, 12,822 pieds bois de charpente et fret assorti.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—100 balles coton, 4 wagons bouts tabac, 2 wagons sucre et fret assorti.

LOUISVILLE, N. O. & TEXAS RAILROAD—79 balles coton, 1 wagon bouts tabac, 1 wagon [illegible] et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—90 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—133 balles coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—418 balles coton, 223 barils sucre, 62 barils [illegible] et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—11 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship El Monte, Hawthorne, parti 4 août
Steamship Hudson, Freeman, parti 4 août
Barque Anita Berwind, Bishop, [illegible]
Steamship El Paso, Percy, parti 8 août

LIVERPOOL.

Steamship Historian, [illegible], parti 1er juillet
Steamship Venezuelan, Gillies, parti 7 juillet
Steamship Architect, Bond, parti 14 juil
Steamship Andean, Foss, parti 21 juillet
Steamship Explorer, Brown, parti 27 juillet

LONDRES

Steamship Erl King, Priske, parti 28 juil

SWANSEA

Steamship Erl King, Priske, parti 1er août

ANVERS

Steamship [illegible], par 1 août

HAVANE

Barque Emile Gerken, [illegible]
Barque America, Takonera, expédié 28 juil
Brick Maria, Carrani, expédié 28 juil

CADIX

Barque San Michele, Ambrosano, parti le 1er mai

RIO DE JANEIRO

Steamship Tyne, [illegible] Gregory, parti 11 juillet
[illegible]

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	[illegible]
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Arkansas		Alger
Chalmette	New York	Alger
Caribbean	Liverpool	1er dist. 27
Floridian	Liverpool	1er dist. 20
Gussie	Bluefields	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Inventor	Liverpool	Alger
Louisiana	New York	2e dist. 8
Madrid	Savanilla et Coon	1er dist. 38
Ocean King	Brême et Londres	rue 4e
Professor Morse	Puerto Cortez	1er dist. 15
Whitney	Vera Cruz	Alger
Wanderer	Belize	1er dist. 15
NAVIRES.		
Stephan	Brême	4e dist. 43
BARQUES.		
H L Routh	Brême	4e dist. 40
GOELETTES.		
Cefalu	Ruatan	1er dist. 15
R E Locke		2e dist. 17
Robt Ruff		6e dist

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs ses créanciers—No 20,926—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Dejan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. K[illegible], avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire [illegible] de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
20 juil—3f au 22 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,333, Division D—A. Capiton vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire A. Capiton soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ambroise Laplace, notaire en cette ville, le MERCREDI 5me jour de septembre 1888, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Maximo Queyrouze, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 août—3f au 5 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888 un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, conçu dans les termes suivants, à savoir: Mme Régina Aronstein, femme, etc, vs son mari—No 21,[illegible] Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en prenant connaissance de la preuve à l'appui de sa demande, la loi et la preuve étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela, qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein [illegible] par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à celle-ci le contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—3f au 30 [illegible]